

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES
Service Amérique latine



mjj/wyt

Berne, le 19 décembre 1991

ml 870.0

**La délégation économique mixte,
"nouvel" instrument de notre politique économique et commerciale**

Copie à : blf, jek, ari, gir, imb, kel, bal, zos, jag, ebe, vwa

ric/str, maz/dej, cos/rup, zub/wie
nag, heb/hen, kum/bar, ger/rie, mjj/egh

Secrétariat du Chef du DFEP (M. G. Stoudmann)

Ces 3 dernières années, l'OFAEE a redoublé ses efforts de promotion sur certains marchés au moyen d'un "nouvel" instrument, c'est-à-dire par la réactivation d'une ancienne forme de mission : la délégation économique mixte¹. Conçue comme une formule de remplacement de la commission mixte intergouvernementale, de la visite officielle et de la délégation d'hommes d'affaires (OSEC), la délégation mixte se compose de représentants de la Confédération et du secteur privé. Permettant de présenter une image intégrée de la Suisse à l'étranger, elle se veut à la fois un instrument de goodwill et de promotion de nos échanges économiques et commerciaux.

Cette note entend faire le point sur les expériences réalisées et formuler quelques appréciations et suggestions pour la suite.

1. Formule

Comme déjà indiqué, la délégation mixte réunit d'une part des représentants de la Confédération et, d'autre part, des représentants des divers secteurs de l'économie.

Lors des missions passées, la partie gouvernementale s'est située au niveau du Conseiller fédéral ou du Délégué aux accords commerciaux. Ont également été associés : les services régionaux de l'OFAEE ainsi que nos représentations diplomatiques et consulaires sur place.

-
1. Une telle délégation mixte s'était déjà rendue du 28.2 au 11.3.1983 en Australie et en Nouvelle-Zélande, sous la conduite du Délégué aux accords commerciaux et du Vice-président du Vorort.

Quant à la partie privée, aussi représentative que possible de l'économie suisse, elle a été coordonnée par le Vorort. L'OSEC, les associations faîtières et les chambres de commerce des régions et pays concernés en Suisse ont également prêté leur appui. La délégation privée, conduite en règle générale par le Président du Vorort, se composait de personnalités représentant leur branche (présidents et/ou directeurs d'associations, chefs d'entreprises) ainsi que d'hommes d'affaires ayant un intérêt particulier aux pays en cause. Dans certains cas, la mission a également compris des présidents de chambres de commerce suisses locales et un nombre limité de dirigeants de sociétés suisses dans les pays visités. Leurs connaissances spécifiques des dossiers et des circonstances locales ont constitué une contribution précieuse à la préparation et au déroulement de la visite. De plus, leur présence a donné à la délégation suisse une touche locale bienvenue.

2. Messages, objectifs

Instrument à la fois de goodwill et de promotion, la délégation mixte apporte un message double :

- d'une part, un témoignage politique de soutien et d'intérêt, de la part de la Confédération, à coopérer avec les autorités visitées, à contribuer au développement économique de leur pays et à intensifier les relations bilatérales (amélioration des conditions-cadres);
- d'autre part, un signal économique, d'une disposition concrète du secteur privé suisse à promouvoir sa coopération industrielle, commerciale ou financière.

La délégation mixte a également un objectif de prospection et de "fact finding", donnant l'occasion à ses participants officiels et privés de rassembler, sur place, des informations et des impressions sur un pays partenaire. Le cas échéant, elle permettra de faire valoir des intérêts d'ordre général ou particulier et de trouver des solutions à d'éventuels problèmes spécifiques.

Last but not least, la délégation mixte montre le drapeau suisse et fait contrepoids à l'activité promotionnelle déployée par nos pays concurrents.

3. Pays visités, dates

- Mexique 16 - 20.4.1989
- Brésil 2 - 6.7.1990
- Corée/Singapour 31.3 - 6.4.1991
- Tchécoslovaquie/Hongrie 7 - 12.10.1991
- Ghana 8 - 16.10.1991
- Israël 4 - 8.11.1991

Les pays visités répondaient aux critères suivants :

- potentiel important, perspectives économiques;
- degré relativement élevé d'industrialisation;
- politique gouvernementale d'ouverture et de libéralisation privilégiant un renforcement du secteur privé (programmes de privatisation);
- rôle du gouvernement restant central, voire dominant (secteur public);
- existence de conditions-cadres de coopération (APPI, double imposition) et, pour les pays en développement, de moyens d'appui de la Confédération (financements mixtes, GRE);
- enfin et surtout, existence d'un intérêt et d'un besoin concrets de la part de l'économie suisse.

Dans la plupart des cas, la délégation mixte intervenait à un moment particulièrement propice :

- contexte régional ou national favorable au plan politique (processus de paix, normalisation, démocratisation, droits humains);
- gouvernement (président et principaux ministres) en début de mandat;
- phase cruciale dans la stratégie économique;
- rôle précurseur de la mission suisse par rapport à nos pays concurrents;
- processus de relance des relations économiques bilatérales;
- participation suisse à une foire ou autre manifestation promotionnelle dans le pays visé (Ghana : semaine suisse dans le cadre du 700ème anniversaire de la Confédération).

4. Programme de visites

Des visites ont pu être organisées auprès du Président, des principaux ministres (AE, économie, finances, technologie, énergie, travaux publics, etc), du Président de la Banque Centrale et, en fonction des intérêts particuliers de la délégation suisse, auprès du secteur privé local et de la communauté économique suisse établie sur place. Les missions ont, dans certains cas, approfondi leurs contacts avec les réalités économiques locales par des visites d'entreprises.

Dans la mesure du possible, la délégation suisse a participé "in corpore" aux entretiens. Selon les besoins, des entrevues particulières ont réuni les intéressés directs. Des contacts utiles ont également été noués, tant au niveau officiel que privé, lors d'obligations sociales organisées par nos ambassades.

La presse locale a, dans tous les cas, réservé un accueil très intéressé et chaleureux à la mission, créant un goodwill profitable à la coopération intergouvernementale et à l'activité des entreprises suisses.

5. Organisation, dossiers, frais

L'organisation des visites et la préparation des dossiers ont incombé en premier lieu aux services régionaux concernés de l'OFAEE et à nos ambassades. Certaines missions (Mexique, Brésil, Corée/Singapour, Hongrie/Tchécoslovaquie) ont été présentées dans une brochure publiée par les soins du Vorort et distribuées sur place lors des entretiens et autres rencontres.

Le Vorort a également assuré la coordination au sein de la délégation privée et pris en charge certains frais de logistique (selon les cas : transports locaux, cadeaux offerts aux interlocuteurs étrangers). Les coûts de transports et d'hôtels ont été supportés individuellement. L'OFAEE et les ambassades ont assumé les autres frais généraux (documentation, encadrement, réceptions, etc). Dans certains cas, les chambres de commerce (en Suisse et sur place) ont activement collaboré à l'organisation et au déroulement de la visite.

6. Appréciation

En général, la formule de la délégation mixte s'est révélée judicieuse et a été très bien perçue dans les divers pays visités de même que par les milieux d'affaires suisses. Elle a constitué un instrument de politique économique extérieure efficace, remplaçant avantageusement les moyens traditionnels utilisés jusqu'ici. Comme toute médaille, elle a aussi son revers.

Les avantages suivants méritent d'être relevés :

- combinaison des aspects de goodwill et de promotion;
- image de cohésion, de solidarité, de communauté d'intérêts entre la Confédération et le secteur privé;
- effet psychologique et impact renforcés;
- plate-forme de discussions et contacts officiels à haut niveau pour les représentants privés (caution gouvernementale);
- illustration des intérêts et atouts suisses de la part de nos branches et entreprises (implication concrète du secteur privé);
- développement d'une synergie entre les secteurs public et privé (connaissance réciproque des intérêts et problèmes aux niveaux macro et micro-économiques);
- flexibilité et caractère non-institutionnel de l'instrument par rapport aux commissions mixtes.

A l'inverse, la formule comporte aussi quelques inconvénients :

- surcroît de travail considérable en termes de préparation, d'organisation et de réalisation, en particulier pour le Service régional et l'Ambassade (jusqu'à 1-2 personnes pendant 2 mois);
- investissement en temps important (voyage, séjour) pour nos dirigeants des secteurs public et privé;
- flexibilité et intimité réduites par rapport à une mission officielle (lourdeur, contrainte du nombre);
- manque de cohésion de la délégation privée selon les intérêts représentés (branches / entreprises individuelles);
- complication au niveau de la coordination et de la conciliation des intérêts particuliers des hommes d'affaires.

7. Conclusions, suggestions

La formule de la délégation mixte devrait être poursuivie, mais soumise à certaines conditions :

Vu notamment la surcharge importante occasionnée par ce type de voyages et la marge de manoeuvre restreinte des services régionaux et des ambassades, il devrait être utilisé avec parcimonie; cela également pour éviter que l'instrument ne s'essouffle. Il conviendra en particulier de bien cibler notre action au niveau des pays et du moment. Les critères de sélection devraient être maintenus, l'intérêt de l'économie étant en fin de compte déterminant. Par souci de concentration de nos moyens et de synergie, la délégation mixte devrait, dans la mesure du possible, être combinée avec d'autres événements ou actions promotionnelles : signature d'accords économiques, participation suisse à des foires, séminaires, etc.

La coordination avec le secteur privé (Vorort) devrait être améliorée pour établir des priorités régionales et un calendrier à plus long terme. L'objectif de la visite et les sujets ou problèmes spécifiques devraient être clairement établis, sur la base d'une consultation anticipée et approfondie des milieux privés. S'agissant de pays en développement ou en voie d'industrialisation, la délégation privée devrait non seulement être représentative de notre économie, mais couvrir toute la gamme de coopération possible (commerce, investissements, services, financements, assistance technique, formation, etc.), sans oublier la promotion des importations en Suisse.

Le niveau de représentation de la Confédération et de l'économie pourra être modulé en fonction des pays (exigences protocolaires) et des disponibilités de part et d'autre. Pour ce qui est du secteur public, de telles délégations pourraient aussi être placées sous la présidence du Secrétaire d'Etat. Le cas échéant, une combinaison DFEP/DFAE (Conseiller fédéral/Secrétaire d'Etat/Délégué) pourrait être examinée.

En outre, il serait souhaitable que le Vorort procède à une évaluation des dernières missions avec les participants du secteur privé.

Du point de vue des services régionaux, voici finalement quelques suggestions pour des délégations mixtes au cours de ces prochains mois :

- Afrique
 - Algérie : 1992
 - Maroc : 1992
 - Egypte : 1992 (év.)
- Amérique latine
 - Argentine / Chili : automne 1992
 - Venezuela : 1993
 - Mexique : 1993 (év.)
- Asie
 - Chine : été 1992
 - Japon/Taiwan : 1993
 - Malaisie/Thaïlande/
Indonésie : 1993 / 1994
- Europe centrale et orientale
 - Pologne : printemps 1992
- Europe du Sud-Est, Israël
 - Albanie : 1992
 - Turquie : 1993



J.-J. Maeder

*avec la collaboration des Services
Afrique, Asie (pays industrialisés
et en développement), Europe du
Sud-Est, Europe centrale et orien-
tale*